Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

La Revue Canadienne publicun Album littécire et musical, paraissant tous les mois, par li-vraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

Abonnement au Journalsemi-hebdoms-Abonnement au Journalsem,-hebdomadaire seul, £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Litterair et Musical, seul, . . . £1
Aux deux publications reunies, £1
Tout Instituteur s'abonnant et payant
l'année entière, moitié prix que ci-dessus

PARAISSANT LES Mardi et Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Vol. IV.

PRIX DES ANNONCES. Sixlignes et au-dessous, première inser-tion.

Dixlignes et au-dessous, première inser-

No. 70

Au-dessus par lignes.

Toute insertion subsequente, le quart du prix.

(Affranchir les lettres.)

Fenilleton de la Revue Canadienne.

LES MÉTAMORPHOSES DE LA FEMME

I.

LA CONQUETE D'UNE MANSARDE.

VII. (Suite.)

A quelques semaines de là, par une riante matinée du mois d'août, dans une de ces délicieuses îles Saint-Maurice, jetées près de Charenton au confident de la Seine et de la Marne, deux jeune gens, un vrai couple d'amoureux, soles du monde entier, bien plus encore par la pensée que l'eau du fleuve, achevaient, assis sur la mousse au pied d'un grand peuplier, un modeste et frugal repas.

Autour d'eux, épars, étaient des instrumens de Pêche, un album de dessinateur, le panier aux Provisions alors fort léger, même la redingotte et la cravate du jeune homme, ainsi que l'échar-Pe barége et le petit chapeau de paille, tout

simple, de la jeune fille. Qu'il faisait beau ce jour-là! le ciel était pur un vent léger tempérait la chaleur; de roses vapeurs s'elevaient de la rivière, les oiseaux chantaient, les insectes bourdonnaient, la nature était en joie, le soleil présidait à la fête et tamisait, à travers le feuillage agité des arbres, ses rayons d'or sur nos deux insulaires, dont les figures animées resplendissaient au milieu de zones mobiles d'ombre et de lumière.

Le repas fini, la jeune fille s'occupa à faire rentrer dans le panier les restes du festire. Le Jeune homme, changeant de place, pritses crayons et se mit à dessiner le grand peuplier sous

lequel ils avaient déjeuné. Ce sera un souvenir, dit-il; ah! je voudrais voir cet album rempli de souvenirs pareils! mais il ne faut pas trop demander au ciel.

Et un léger nuage passasur son front, mais se dissipa bientôt.

Que vais-je faire pendant que vous dessinerez? dit la jeune fille. Op!.. je le sais!.. je vais lire, lire à haute voi x.

Mais où trouver un livre ? nous n'en avons

pas apporté, dit le jeune homme. Elle fit un signe qui voulait dire: Ne vous inquiétez pas,—revint s'asseoir près du dessinateur, tira tout doucement du panier à provisions un petit volume dont elle s'était précautionnée à Pavance, l'ouvrit, et, à la lecture du titre seul, tous deux se regardèrent en souriant avec un frémissement de bonheur.

C'était le Voyage autour de ma chambre, du

De temps en temps, tandis qu'elle lisait, le dessinateur suspendait son travail pour mieux Péconter. A son tour elle s'arrêtait parfois dans sa lecture pour examiner les progrès du dessein. Ils ne se disaient mot alors, dans la crainte de se distraire ou de laisser évaporer ce reve d'amour qui les enivrait, mais leurs âmes etaient si bien à l'unisson qu'elles conversaient

Le dessein et la lecture achevés,

Je devrais bien, par reconnaissance, dit le une homme, faire aussi le portrait de ce saule qui vient de nous abriter durant ces doux mo-

Mais, à ce compte, votre album deviendrait one forêt! D'autant plus, ajouta-t-elle, que vous devez quelque reconnaissance aussi aux arbres des boulevards de Paris.

·C'est vrai!

Et il sembla rentrer dans sa réverie, dont ne sortit qu'en entendant sa compagne lui dire:

-Vous savez que vous m'avez promis une leçons de pêche : je la réclame, et tout de

Ile prirent leurs lignes, coupèrent l'île dans sa largeur, se dirigeant vers une petite anse où, disait-on, la rivière était très poissonneuse.

Leur pêche fut peu abondante cependant; mais la jeune fille, ou la jeune femme, y trouva un tel plaisir, y éprouva de si vives émotions de crainte ou d'espoir en voyant son liége plonger dans l'eau; c'étaient de tel cris de joie de sa part quand, par cas fortuit, une ablette frétillait au bout de son fil de soie, qu'elle pensait ne tetre jamais tant amusée de sa vie.

Par les soins du jeune homme, qui était bon rameur, il y avait là un bateau amarré au rivage. Ils purent donc complèter la partie par une promenade en rivière.

Comme ils remontaient la Marne, le jeune homme à l'avant, jouant des avirons, sa compagne à l'autre extrémité, et que, s'abandonnant doucement aux impressions de bien-être qu'elle recevait, elle contemplait, rêveuse, la surface ridée de l'eau brillantée, pailletée par toutes les clariés du ciel, ou que, les yeux fermes, elle savonrait l'air frais qui lui arrivait à la figure, on second bateau, chargé de monde, et qui descendait rapidement le courant, les croisa.

Un hourra s'éleva aussitôt à l'autre bord, et de vives et railleuses apostrophes s'en échap-Perent.

Ohé!.. Timothée!.. c'est donc là ton senre de travail à présent?—La rame te fatigue

donc moins le bras que la spotule ou le riffloir? -Excusez! une nymphe de la Marne avec lui!.. et elle n'est pas en marbre, celle-là-Laissez donc! elle l'a été. Le Pygoralien de la rue Saint-Claude a trouvé moyen d'animer sa

Puis, une voix moins forte, mais plus aiguë, reprit:—Tiens, c'est vous, la belle blonde? C'est donc ici que vous venez laver votre linge? Hein, dites donc, ne vous avais-je pas prédit que vous deviendriez sa parente !

Dans son premier mouvement de surprise, en reconnaissant Julie Monicaud et quelques-uns de ses camarades d'atelier, Timothée,—car c'était bien lui,-laissa faiblir la rame entre ses mains, de façon que, durant une minute, le courant l'entraînant dans le sens de l'autre bateau, il sembla naviguer de conserve avec lui, comme pour ne rien perdre de la bordée dirigée contre eux.

Enfin, ses bras reprirent force et vigueur, il se maintint en place, laissa les autres descendre, et lorsqu'il les eut vus disparaître, en poussant des cris, sous une des arches du nont de Charenton, décrivant une courbe, il regagna l'anse poissonneuse d'où sa compagne et lui étaient par-

En rentrant dans l'île, Timothée paraissait triste et sombre. Lucie, au contraire, n'avait rien perdu de son premier enjouement.

-Je sais bien à quoi vous pensez et ce qui vous rend chagrin, lui dit-elle; mais un jour ou l'autre il fallait s'attendre à semblable rencon-

Et Lucie, ne songeant qu'à le distraire, lui toujours rêveur et préoccupé, ils revinrent s'asseoir à cette même place où ils avaient déjeuné si

Oui, c'était bien Lucie, la fiancé du bel Al-

bert, la noble veuve du comte de Mauduit, qui s'était ainsi aventurée à courir les champs sous la dangéreuse protection du jeune ouvrier sculp-

Comment tous deux en étaient-ils arrivés là? Il nous faut, pour en donner l'explication, jeter un regard rétrospectif sur les événemens accomplis durant ces quelques semaines.

La comtesse, soit par piété, soit par un de ces autres motifs qui se cachent si profondement dans le cœur des femmes, avait donc résolu de porter au malade ce pardon qu'il implorait.

Ce jour-là, ce n'est plus sous forme de blanchisseuse qu'elle se présente à lui. Elle a revêtu le costume à la fois simple et coquet d'une femme de chambre de bonne maison. N'étaitelle pas au service de la comtesse de Mauduit?

En entrant dans la chambre du convalescent, Lucie le trouva étendu dans son fauteuil, pâle, abattu, et cet abattement, cette pâleur, loin de nuire à Timothée dans l'esprit de la visiteuse, lui donnaient un certain air de distinction qu'elle n'avait pas encore remarqué en lui.

distinction est volontiers maladive chez

Il sommeillait. Les cheveux blonds en désordre, mais naturellement bouclés, son col découvert, mais blanc et de forme gracieuse, encadraient avec bonheur sa figure d'artiste.

Lucie le contempla quelques instans et se sen-

tit émue de plus de pitié que jamais. La pitié n'est pas de l'amour, a-t-on dit; non, ans doute; mais elle y peut mener; ils s croissent l'un par l'autre, et c'est là que gît la sainteté de l'amour et la preuve qu'il existe en lui une essence immatérielle et divine. Toutes nos sensualités d'ici-bas s'attiédissent devant la souffrance ou l'infortune; l'amour vrai, l'amour

seul grandit à leur contact. Timothée s'éveille; il regarde Lucie, il lui sourit, mais sans témoigner aucune surprise. Il venait de réver d'elle et crovait à la continuation de son rêve.

A peine est-il revenu à lui qu'il implore un pardon qu'elle lui accorde sur-le-champ et du fond du cœur; mais il semble en douter encore. Pour le rassurer complétement et toujours par pitié pour son état de souffrance, en signe de bon accord, elle lui tend la main.

Cette main, il s'en empare, et comme il la tient serrée dans les siennes plus longtemps qu'il n'est convenable peut-être, elle essaie de la retirer; mais à chaque mouvement qu'elle fait pour y parvenir, une contraction de douleur passe sur la figure du malade. Elle comprend alors que c'est le bras blessé qui s'est avancé vers elle. Risquera-t-elle d'accroître le mal qu'elle est venue conjurer? Elle se résigne donc et laisse sa main prisonnière.

Qui ne connaît l'influence du toucher, cette grande puissance magnétique? La science nous dit que deux substances, de chaleur et de nature différentes, rapprochées l'une et l'autre, tendent à s'assimiler. S'il en est ainsi pour les corps inertes, là ou il y a vie et pensée, l'assimilation pourrait bien s'étendre aux sentimens de l'ame.

-Quand vous reverrai-je, Lucie? lui dit Timothée, comprenant enfin qu'il allait être forcé de donner la liberté à sa captive.

-Je ne depends plus de moi, vous le savez, lui répond-elle, toujours dans l'esprit de son rôle. D'ailleurs, ai-je une raison maintenant pour revenir ici? N'y songeons plus.

> X. B. SAINTINE. (La suite prochainement.)

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS

ELECTEURS

DU COMTÉ DE

SAINT HYACINTHE. Messieurs,

A dissolution du Parlement, vous appelle, sous A des circonstances importantes, à faire choix d'un représentant. Croyant céder aux désirs de la majorité, je me suis déterminé à briguer les suffrages des électeurs. Il devient nécessaire de vous soumettre un exposé, aussi ample que les limites d'une adresse peuvent le permettre,

des principes, qui seront dans ma carrière publique, la base de mes actions.

Depuis l'octror de la constitution de 1791, le pays s'est plaint de ne posséder que l'ombre du système représentatif, et de subir un pouvoir arbitraire sous les formes apparentes de la liberté constitutionnelle. Le droit de suffrage semble n'avoir été donné qu'à la condition de s'arrêter au seuil des communes, et de déposer là l'influence qui devait en découler pour le peuple sur l'administration de la chose publique. Tous les pouvoirs qui, dans les états constitutionnels. découlent directement et naturellement de ce droit, sont, dans la Colonie, nullifiés dans l'intérêt de la minorité, et d'une prépondérance njuste de la branche exécutive sur la branche législative.

Dans tout gouvernement, il doit y avoir quelque part un pouvoir absolu, prépondérant, despotique même; dans la constitution anglaise, ce pouvoir est dans la Chambre des Communes : et l'expérience, cette raison infaillible des siècles, parce quelle est l'expression des lois de l'humanité, a démontré qu'il en devait être

Dans les colonies, le pouvoir s'est constitué maître et seul juge bien informé de la théorie comme de la mise en pratique des principes constitutionnels. Cette faute à fait naître partout deux partis, qui dans toutes les circonstances importantes, se trouvent inscrits sous deux bannières différentes, métropole et colonie; à la moindre dissidence d'opiniun, l'autorité jette un cri d'alarme à ses nationaux, et la colonie est appelée, seus peine de d'alabéance de seu droits et de ses libertés, à décréter l'absolue puissance de l'autorité. De là cette lutte incessante du peuple contre le pouvoir, et dont l'issue satale est l'indépendance et la séparation. Les métropoles semblent ne rien apprendre des enseignements de l'histoire. La politique coloniale reste toujours une politique immobile et fermée, tournant dans un cercle fatal, et qui dans ses évolutions n'a que le but égoïste de l'exploitation de la colonie par la métropole. Les colonies ne sont que d'immenses usines et de grandes exploitations industrielles au profit de la métropole. Elle pèse sur la Colonie, de tout le poids de son capital. Sous les étreintes de cette force aveugle, sous la brutalité d'une cause aussi peu intelligense, les énergies sont broyées et la possibilité de grands progrès matériels est

L'histoire démontre, avec toute la puissance brutale des faits, que la colonie, pour être avantageuse à la metropole, et pouvoir donner à ses ressources ses développements naturels, doit avoir le contrôle absolu sur ses affaires locales. L'antagonisme organisé des intérêts politiques et sociaux des deux peuples, ne peut constituer ni un état social, ni un état politique, raisonnable et durable; c'est une lutte qui recommence jusqu'à ce qu'un des intérêts se rende à merci ou

Forts de notre droit et de la logique de l'histoire, nous demandons, que le gouvernement représentatif, ne soit pas pour le pays un mensonge et une ironique déception, et qu'on laisse produire au système tous les effets bienveillants qu'il contient : que l'administration de la colonie soit laissée nux hommes de la colonie : que les colons ne soient pas traités comme des sujets exploités par un pouvoir étranger, et comme des travailleurs au profit du capital anglais. Nous demandons la réalité des droits consacrés par la constitution, et que la vérité, ce besoin des sociétés qui aspirent au progrès, ne soit pas en désaccord constant avec les faits du gouverne-

Sous cette bannière tous les intérêts seront largement abrités. Le pays, sortant des luttes politiques qui absorbent toute la force des partis, entrerait dans une voie de progrès et de prospérités, qui sauvegarderait la connexion de la colonie, mieux que la loyauté, qui ne défend que la source des vanités, des faveurs et des monopoles.

Lo premier besoin d'une société, est un gouvernement régulier, qui ne soit pas travaillé par une inquiète instabilité. Cette incertitude et les dissentions qu'elle produit, détournent l'attention publique comme celle des gouvernements, des véritables questions qui devraient les préoccuper. Le but principal de toute politique, le progrès moral et matériel est oublié.

La législation travaillée par les querelles politiques succombe sous le poids des haines qu'elles trainent à leur suite, et n'est plus qu'un moyen de domination et de corruption officielle.

Dans le présent, les sociétés subissent satale-

tons des luttes orageuses d'une époque, qui avait rêvé la domination par l'immobilité et la conquête de ses idées par l'inaction et l'inertie de ses forces. Elle attendait, sur des ruines, la richesse, et plaçait le développement des ressources du pays sous l'anathème d'un malheur national. Cependant Dieu, qui a bien réglé toutes les choses de ce monde, a voulu que le cours des choses humaines eut ses suites et même ses proportions, c'est-à-dire que les hommes et les races ont eu des qualités proportionnées à leurs destinées. Dans ce conflit, où les hommes ont disputé de la jouissance, la victoire n'est pas restée à ceux qui se sont endormis dans la fatalité du laisser-faire. La victoire est restée sux plus intelligents, & ceux qui ont travaillé le plus habilement, aux populations militantes qui n'ont point eu l'imbécillité de se laisser mourir.

Les tendances de notre époque sont éminemment industrielles. L'éxergue de notre siècle est emphatiquement la richesse. Travailler a déblayer la route de la fortune, doit être l'œuvre principale de ceux qui ont l'orgueil de leur race et de la domination. Obtenir le bien-être, l'indépendance, la moralitê de la population, par l'intelligence et la richesse, doit être le travail incessant des hommes, qui veulent placer le pays dans la voie du progrès.

Le pays a soif d'instruction et le législateur doit s'offorcer de satisfaire amplement cette nécessité morale de l'existence du peuple. Le complément indispensable d'une honne constitutution sociale et comme la clef de voute de l'édisce, c'est un bon systême d'instruction populaire. Il est grandement malheureux que les tentatives faites pour arriver à ce résultat, n'aient pas été précédées d'enquêtes, par lesquelles on aurait obtenu les renseignements propres à asseoir une loi moins imparfaite que celle que nous avons. Le système actuel est radicalement mauvais. Il a couvert le pays, jusqu'à encombrement, de maisons d'écoles; et son fonction-nement semble s'être arrêté là. L'instruction est nulle, inutile et souvent dangereuse. Le peuple ne sentant que les dépenses considérables qu'il entraîne, et ne voyant nulle part l'instruction, a souvent confondu dans sa haine le ystôme aveo. Pinetruction qu'il avait pour but.

Il faut un enseignement méthodique, bien défini, donné par des instituteurs capables. Pour obtenir un tel résultat, il faut, maintenir moins d'écoles, mais de bonnes écoles. Il faut tout simplement instruire le peuple, et non pas le faire paver pour une instruction qu'il ne reçoit pas, et ne peut recevoir par le système actuel.

La nécessité de l'instruction est aussi gran pour les masses que pour les particuliers. C'est le signe providentiel de la valeur des peuples comme des individus. Sans instruction on est en dehors des lois de la civilisation. Malheur aux peuples, qui se raidissent contre l'éducation ; ils se suicident moralement par l'ignorance. On est tout ou rien, suivant l'éducation que l'on reçoit : Vovez les États-Unis, si riches et si prospères, accomplir leurs immenses destinées, de par l'intelligence autant que de par la providence.

Il faut instruire le peuple; mais pour le faire, il faut une revision complete et fondamentale du système actuel.

Vous avez droit de vous plaindre que dans la distribution du pouvoir municipal, on a dans tous changements, été trop oublieux des vrais principes qui devraient servir de base à l'octroi de ces franchises. Dans le système actuel, la paroisse, qui dans la loi précédente, possédait tant et trop, ne possède plus rien. Or la raison démontrait que la paroisse devait rester organisée pour la nomination de ses inspecteurs, de ses sousvoyers et de ses divers officiers, qu'elle doit mieux connaître que des hommes placés loin de la localité. L'organisation du comté doit être pour des fins d'une utilité générale, et des intérêts d'une administration supérieure. Il est malheureux pour le pays de courir de système en système, sans les recevoir améliorés. Cet état de transition continuelle, jette dans les esprits une incertitude qui empêche la mise à exécution d'un ordre de choses, dont le fonctionment, malgré ses fautes, rapporterait au pays d'immenses avantages.

Dans les arrangements judiciaires, les intérêts des campagnes ont éte sacrifiés aux intérêts d'une centralisation dans les villes, aussi injuste que contraire aux principes démocratiques de notre continent. La centralisation est une institution politique qui peut être utile dans la vieille Europe, aux gouvernements absolus, pour dominér la société par une force pesant sur les masses de tout son poids centralisé. Mais dans les sociétés nouvelles et démocratiques, dont l'existence au lieu de se concentrer, ne cherche qu'à se donner du terrain et de l'espace, c'est une grave erreur et une grande faute, de refouler sur quelques points isolés et exclusivement favorisés, les forces du corps social.

La science de l'économie enseigne que l'industrie est puissamment aidée par des centres multipliés de population. L'agriculture surtout ne produit tout ce qu'elle peut produire que lorsque sur le territoire sont répandus des foyers nombreux de consommation, qui permettent la vente des produits sans transports. Aussi, un grand écrivain sur la science des richesses, dit, ment les influences de leur passé. Nous sor- qu'il ne manque à plusieurs des provinces de | propriété foncière. Le sol est la base écono-

France, maintenant très misérables, que des villes, pour être bien cultivées. Il est dans l'intérêt des campagnes, de recla-

mer une distribution plus équitable des moyens d'activité, qui découleraient d'une organisation judiciaire moins concentrée.

Ce n'est pas sur l'intérêt d'une plus grande consommation dans les villes, ni sur les intérêts des officiers de justice ou des hommes de loi, qu'on doit établir la base judiciaire et son organisation; c'est entièrement et uniquement sur l'intérêt du peuple qu'on doit la fonder. Quel est l'intérêt du peuple? Que la justice soit facile, prompte, peu dispendieuse et impartiale. Ces résultats sont-ils possibles, avec la concentration des affaires dans les villes? La justice peut-elle être sacile, prompte et peu dispendieuse, quand elle est tellement éloignée des justiciables, que la perte de temps nécessaire pour l'obtenir, devient un tort plus considérable que la valeur qu'ils ont droit de reclamer ?

L'organisation judiciaire n'est pas vicieuse seulement à raison de la concentration des affaires dans les villes. Le vice radical du système actuel, c'est l'omnipotence du juge et son indépendance de la loi même. Il n'est pas seulement appellé à l'interprêter, mais il est investi du droit de la reglementer. On a placé par là dans sa personne, un pouvoir qui rend la loi, décrétée par la société, une ordonnance dont l'exécution dépend de son caprice et de ses passions. Ce pouvoir terrible de juger, une fois qu'il est donné, est entouré d'une inviolabilité aussi dangereuse contre les interêts des particuliers que foneste à l'intérêt public. Les tribunaux de la justice sont le dernier azile de l'homme en société, et le plus graud malheur d'un pays, c'est un ordre de choses, dont les conséquences directes, font des hommes appellés à juger, les défenseurs impies des écarts du

Il y a quelque chose qui se rattache au système judiciaire et qui affecte hautement les intérêts de la propriété foncière. Ce sont les lenteurs apportés par la loi contre le créancier avant qu'il puisse atteindre son gage, et les dépenses énormes pour parvenir à ce but. Les formalités imposées pour la vente des terres sont si longues et si couteuses que l'hypothèque la mieux assise devient incertaine, et le prêt hypothécaire un contrat aventureux. Cela diminue le crédit de la terre, le gage cependant le plus certain. Il faudrait débarrasser la propriété foncière de cette taxe énorme, et décréter un mode d'expropriation, moins difficile, moins lent et surtout moins couteux.

Une charge aussi injuste qu'onéreuse que l'administration de la justice fait peser presqu'entièrement sur les campagnes, c'est l'obligation de servir comme jurés dans les cours criminelles. sans aucune rémunération des dépenses considérables que les transports et l'absence nécessitent Le système du procès par jurés, est un droit que nous devons toujours maintenir, parce que c'est la sauvegarde la plus assurée des libertes et de la sécurité politique. Mais il n'est pas équitable que les campagnes déjà fortement taxées, supportent un fardeau aussi lourd, sans que la société soit tenue de les indemniser.

Les lois relatives à la voierie sont consignées dans un si grand nombre de statuts, qu'il faut une érudition assez peu commune, et l'habitude des études légales, pour les comprendre et en expliquer les contradictions. Placer la connaissance de ces lois qui intéressent le bien public à un si haut dégré, à la portée de tous, par une rédaction simple, compréhensible et intelligente, serait un service éminent à rendre aux populations des campagnes.

Il est au reste urgent de faire une codification de nos statuts et de notre loi en général. Notre jurisprudence est un labyrinthe difficile.

Nous avons des lois nombreuses, contradictoires, incohérentes, éparses dans un nombre presqu'infini de livres. Notre droit puise a mille sources différentes; et souvent à des sources désavouées par l'intelligence, par les progrès de notre âge, et même par les besoins de notre condition sociale. Il est inutile d'invoquer l'expérience, pour démontrer l'absurdité et les inconvénients d'une législation aussi imparfaite d'ensemble et d'unité. Cela exige dans les juges une érudi tion penible; un tel désordre peut servir à faire briller le savoir de l'avocat, mais ce n'est pas ce qu'il faut au peuple. La loi obligatoire pour tous, implique une absurde contradiction, quand elle est le secret de quelques initiés. Eh! pourquoi ne pas éclairer les issues de ce labyrinthe? pourquoi de ces lambeaux de lois, ne pas faire un code unique, en harmonie avec notre situation et les lumières de notre époque?

Il résulte de cette nécessité de recourir à un si grand nombre de statuts et à diverses jurisprudences, pour connaître les pouvoirs des tribunaux, et les droits mêmes des individus, que les hommes les plus diserts les oublieront souvent; et un mal encore plus grand pour la société, c'est que les tribunaux profitent de cette confusion et de la paresse des citoyens, pour étendre leurs pouvoirs et favoriser les écarts du gouvernement.

De toutes les questions si nombreuses et si diverses qui préocupent l'opinion publique; les plus importantes sont celles qui touchent à la

mique de la prospérité. De quelle importance n'est il donc pas de regler par des lois connues, au point de vue de l'intérêt général, la constitution de la propriété. L'actualité de la question de la tenure seigneuriale, n'est égalée que par son importance.

Le pays ne pourra jamais prospérer, tant que l'influence fatale de la tenure seigneuriale pesera sur le sol et les habitants, de toute la brutalité de ses tendances pernicieuses et délétères. La propriété foncière est immobilisée par les effets de la loi qui la régit. Le sol est ce qui représente le plus de sureté en apparence, et c'est cependant à ce gage qu'on se fie le moins; c'est celui qu'on redoute le plus, et pourquoi? C'est qu'un fait en dehors de la volonté des parties contractantes, assujettit la propriété à des droits, qui peuvent malgré tous, ou diminuer les garanties ou les absorber. C'est que la propriété n'appartient pas entièrement au maître apparent; c'est que dans la constitution de la propriété par cette tenure, il y a un pouvoir occulte, incessant, qui agit comme un mensonge, et qui frappe autant par son immobilité que par l'incertitude de ses exactions; c'est que la terre n'est pas libre, et que le seigneur la domine du droit d'un maître sur son esclave.

Cet état de choses est désastreux pour la propriété agricole, et a une époque où elle n'est pas l'intérêt dominant de la société, les capitaux s'éloignent d'elle et vont ailleurs. Cependant sa condition, c'est d'avoir un besoin continuel de capital; réduite à ses seules ressources, elle est impuissante et produit peu. Elle rend avec une avarice et une lenteur extrême les trésors que le laboureur enfouit dans son sein pour la féconder. Si l'on voulait discréditer la propriété, si l'on voulait la réduire à la famine et à la misère, on ne pourrait trouver mieux que la tenuro seigneuriale.

L'agriculture ne souffre jamais seule ; lice par des rapports nombreux avec le reste de l'économie sociale, elle ne peut être paralysée dans son développement, sans que toutes les sources de la richesse publique n'en soient profondément affectées.

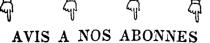
Il est impérieusement urgent de mettre un terme aux souffrances de la propriété foncière, par l'abolition de la tenure seigneuriale. Des efforts bien dirigés peuvent amener cette question à bon issue aussi facilement que promptement. Il y a des difficultés ; mais avec du courage et du travail, elles peuvent être vaincues et surmontées. Vous devez exiger du candidat que vous honorerez de votre confiance, un engagement solennel, d'appliquer son énergie et ses capacités à la solution d'une question, qui se rattache d'une manière si intime à tous vos in-

La réforme des lois qui régissent la propriété foncière, n'est point la seule à demander dans l'ordre économique. Les destinées d'un peuple, dans son développement matériel, sont les conséquences de ses institutions économiques. Une des premières lois de la science des richesses, est la liberté du travail ; de son émancipation date la conquête de l'industrie. La production est née de son affranchissement. Or les lois essentielles à toute richesse, à toute production, sont totalement brisées par la constitution économique faite aux colonies, par la politique commerciale imposée par l'Angleterre. L'in lustrie asservie, par le système prohibitif, au capital anglais, privée de son essor naturel, végète faible et maladive. Refoulé sur lui-même, le pays, au désavantage de ne pouvoir produire et vendre que pour un seul marché, voit ajouter celui de payer plus cher ce qui lui manque. Une sage liberté commerciale, une économie politique fondée sur la nature et notre situation, en rapport avec la civilisation, en harmonie avec ses véritables intérêts, voilà le but pratique vers lequel la législation doit diriger son action.

Au reste, il ne faut pas oublier que le bien n'est pas dans le laisser-faire absolu, et que la concurrence, cette force aveugle et sans intelligence, ne peut être la base d'une bonne constititution économique. L'industrie, dont les influences atteignent tous les intérêts, toutes les classes, tous les degrés de l'échelle sociale, et d'une manière si forte et si puissante, ne doit pas être abandonnée, dans sa constitution, à la fatalité et à l'anarchie. Il faut ne point oublier que l'extrême liberté des uns entraine forcément la servitude des autres.

Messieurs, je vous ai exposé d'une manière bien imparfaite, mes opinions sur quelques unes des questions, dout la solution affecte nos intérêts d'une manière si vivace, et appellent impérieusement l'action de la législature. Si vous croyez que dans le travail à faire, pour réaliser les réformes que j'ai indiquées, je puis être utile, je demande votre appui.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre obéissant serviteur. L. V. SICOTTE. St. Hyacinthe, 9 décembre, 1847.



DBS CAMPAGNES.

Nous prions ceux de nos Abonnés des Campagnes qui nous doivent quelque chose pour l'année 1847, de nous le faire parvenir au plutôt. Nous insistons sur des remises régulières; ceux qui ne veulent pas suivre nos conditions ne sont pas nos amis.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'A-VOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout execute abec gout et a des prix reduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTRĒAL, 10 DECEMBRE, 1847.



CANDIDATS REFORMISTES POUR LES PROCHAINES

Elections Parlementaires.

BAS-CÁNADA,

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Beauharnois, - JACOB DEWITT. Berthier,-D. M. ARMSTRONG. Chambly,—Dr. Beaueien. Drummond,—R. N. WATTS. Deux Montagnes-W. H. Scott. Huntingdon .- J. B. VARIN. Leinster,-N. Dumas. Missisquoi,-CHANDLER. Montreal, Cité, BENJAMIN HOLMES, L. H. LAFONTAINE. Montréal, Comté, -A. Jobin. Oltawa,-Richelieu,-DR. W. NEILSON. Rouville, -R. A. R. HUBERT. Shefford,-L. T. DRUMMOND.

Stanstead, -- MARCUS CHILD. St. Hyacinthe, -T. BOUTILLIER OU L. V. SICOTTE.

Terrebonne,-L. H. LAFONTAINE. Vaudreuil,-LANTIER ou DR. VALOIS. Vercheres, - JAMES LESLIF.

DISTRICT DE QUEBEC.

Bellechasse,—Hon. A. N. Morin. Do. chester,—Lemieux. Kamouraska,-CHAPAIS OU FRASER. L'Islet,-Fournier. Lotbinière,-Jos. LAURIN. Megantic, -M'Guire. Montmorency, - Jos. Cauchon. Portneuf, - Belleau. Quebec, Cité,-T. C. AYLWIN et JEAN Силвот.

Comté,-P. J. O. CHAUVEAU. Rimouski,-L. BERTRAND OU J. C. TACHÉ. Saguenay,—LA SALLE LA TERRIERE OU R. S. M. BOUCHETTE.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

Trois-Rivières,-Champlain,-Ls. Guillet. Nicolet,-Desilets ou Legendre. St.-Maurice, -Frs. Desaulnier. Yamaska,-J. GILL ou J. WURTELLE

DISTRICT DE GASPÉ.

Bonaventure,-Gaspé,-M. MARTEL.

HAUT-CANADA.

Brockville,-WILLIAM BUELL. Bytown,-John Scott. Cornwall,—Dr. McDonald. Durham,—James Smith. Grenville,-READ BURRITT. Glangarry,—John S. McDonald. Haldimand,—David Thompson. Halton,-John Wetenhall. Kent,-MALCOLM CAMERON. Kingston,-Kenneth McKenzie. Lincoln,—W. H. MERRITT. Lecds,—W. B. RICHARDS. Middlesex,-WILLIAM NOTMAN. Northumberland,-WILLIAM WELLER. Oxford,-Hon. Francis Hinks. Prince Edouard,—R. B. Conger, Stormont,—D. Æ. McDonald. Waterloo, -A. J. FERGUSSON. Wentworth,—HERMANUS SMITH. York, 1er.—J. H. PRICE. Yerk, 3me.-WILLIAM HUME BLAKE. York, 4me.-Hon. ROBERT BALDWIN.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Le pays est encore une fois appelé à exercer ses franchises électorales, le premier et le plus précieux de ses droits, puisque du choix de ses représentants dépend son avenir et sa prospérité. Sous les circonstances, c'est pour nous une tâche bien satisfaisante d'appeler nos compatriotes au sentiment de leurs devoirs, et de constater en même temps la position respective des partis, leurs chances de succès et leurs espérances. Jamais à aucune époque, le parti libéral n'a occupé en ce pays une position plus belle et plus avantageuse. Il a grandi dans ces

méfaits de l'administration la plus malhonnête (et la plus incapable, qui ait jamais pesé sur les destinées d'un pays. Ses rangs ont grossi d'une foule de gens de toutes les nuances, qui ont fini par voir que lui seul voulait un gouvernement juste et équitable, et le bien géneral sans distinction de partis et de races. Aussi, aujourd'hui, à la veille des élections générales, les avis qui nous arrivent de toutes parts, sont-ils des plus favorables. Dans le Haut Canada, la plus grande activité règne dans les rangs réformistes, et nos amis espèrent une grande accession de forces. Des lettres privées portent jusqu'à vingt le nombre de candidats réformistes dont le succès parait certain.

Dans le Bas-Canada, le triomphe des libéraux dans presque tous les comtés ne fait plus question. Le silence des journaux ministériels, les lenteurs des candidats tories à venir de l'avant, les retards de l'administration à complêter son personnel, sont autant d'indices certains de l'embarras et de la prostration du cabinet et de ses partisans. On sait d'ailleurs, sous quelles circonstances et par qui la dissolution du Parlement a été provoquée ; comme disait le Herald de cette ville dans son numéro du 18 de novembre : "M. Sherwood peut dire ce qu'il voudra, mais ce sera extrêmement difficile pour lui de convaincre un seul homme en Canada que la dissolution du Parlement est une mesure qui rencontre l'approbation sincère du Conseil Exécu-

Non, il était impossible aux ministres actuels d'aller plus loin. Il fallait un terme à tous ces scandales administratifs, à toutes ces turpitudes officielles. On n'a pas voulu leur laisser jouer encore une fois la farce ignoble d'une Session Parlementaire avec leur majorité vendue d'une ou deux voix. On savait bien que cette majorité, toujours complaisante et satisfaite n'était pas l'expression de la volonté du pays.

Il faut d'ailleurs convenir que si la cause de la réforme a fait depuis six mois de si grands progrès, on le doit autant à ceux qui la combattent qu'à ceux qui la soutiennent. Qui n'a lu les atraques répétés des journaux tories contre l'administration; les reproches d'incapacité, d'incurie et de corruption? Ce serait un tableau intéressant que ces accusations groupées ensemble. Dans un gouvernement véritablement constitutionnel, la moitié aurait suffi pour renverser aucun ministère; mais si la chute de notre administration a été retardée à force d'intrigue et de corruption, sa défaite aux prochaines élections n'en sera que plus éclatante.

Il n'y a aucun doute que dans le Bas-Canada le ministère a cherché et cherchera à faire de la division à propos de la loi des écoles. La nomination d'un homme comme M. Turcotte à la place de solliciteur général en est une preuve entre mille. Mais ces efforts seront infructueux.

Les éteignoirs vont recevoir le coup de grâce à la prochaine élection, et M. Turcotte luimême peut s'attendre à trouver à Yamaska, ce qu'il mérite, une honteuse défaite. Le Bas-Canada aura les yeux sur le comté d'Yamaska; il espère que les libéraux de ce comté feront leur devoir, et il ne sera pas trompé.

A Montréal, le parti tory a déjà montré sa faiblesse en proposant un compromis, c'est-ànire que chaque parti choisisse un candidat de ses opinions. C'est bien généreux de la part de nos bons amis les tories, mais comme nous avons la majorité des voix, nous nous proposons d'élire deux candidats de notre choix, l'honble L. H. LAFONTAINE et BENJAMIN HOLMES, Ecr.

Ces deux hommes auront non seulement l'appui de tout le parti libéral, mais ils trouveront beaucoup de sympathies parmi la masse des électeurs de tous les partis, car ils possèdent tous deux de hautes qualifications et l'estime et le respect général. Îl n'y a que la violence qui puisse empécher leur élection. Nous nous flattons qu'aucune violence ne sera employée en cette ville ou ailleurs pour priver les électeurs du droit de voter. Lord Elgin s'est tenu en dehors des partis jusqu'à ce jour. Nous lui en savons gré et nous avons l'espoir qu'il y restera. Les élections seront paisibles, car l'expérience nous dit que quand le Chef de l'Exécutif ne s'en mêle, et ne fait sentir son influence, il n'v a pas de violence. On se rappelle que sous Sir Charles Bagot, M. le Dr. Beaubien fut élu unanimement et sans opposition à Montréal. Pourquoi ? Parcequ'on savait qu'il avait la majorité des voix et que le chef de l'exécutif n'aurait pas plus que ceux qui l'entouraient alors permis la violence aux élections. Il en sera ainsi sous lord Elgin.

Nous ne disons rien de l'absurde prétention de quelques personnes au sujet des quartiers électoraux de la cité. Par la loi qui est aussi claire que le jour, il y a autant de polls que de quartiers municipaux, c'est-à-dire neuf. Si l'on nous en donnait que six, ce serait défranchiser une partie des électeurs qui n'auraient pas le temps de voter.

Encore une fois, électeurs, travaillons et agissons. Appellons à nous tous ceux qui veulent un bon gouvernement. Que les conservateurs honnêtes et intelligents y songent. Si nous avons nos griefs, ils ont aussi les leurs. A part même le discrédit moral que l'administration à infligé à leur cause, ils ont à porter contre elle des accuentions aussi vives aussi fondées que les nôtres; car ce n'est pas seulement l'avenir du pays, qui est compromis c'est le pouvoir lui-même.

Regardons autour de nous; le pouvoir a-t-il dans la pensée, dans le respect des hommes, la place qu'il devrait occuper? A-t-il cette glorieuse initiative qui devrait lui appartenir? saitil du moins comprendre les besoins, discerner les volontés du pays, satisfaire les uns et se con former aux autres? Non; il aime mieux suborner les consciences que les convaincre. Tout l'achète, tout se livre dans ce honteux trasic, places, faveurs, administration, finances, tout jusqu'à la pensée elle-même. On dépouille le pouvoir de tout ce qui fait son attrait et sa

rence, et, en définitive, ce ne sont que de mesquines ambitions qui s'appuient sur d'insatiables

Dans un tel état de chose nous est-il permis de demeurer inactifs et indifférents à la lutte qui va s'engager? Non, au contraire, que nos efforts soient aussi obstinés et persévérants que nos convictions. Aide-toi le ciel t'aidera. Si nous voulons que le ciel nous aide, il faut travailler et combattre sans relâche, ne s'abandonner ni à l'indifférence, ni au découragement, ne s'épargner ni peines ni fatigues, car c'est à la sueur du front que les libertés et les droits politiques se conservent comme ils se conquièrent.

NOTES

SUR LA NOUVELLE LOI D'ELECTION. 6e VICTORIA, CHAP. 1.

Sanctionnée le 12 octobre 1842.

L'Officier-Rapporteur, après la réception du writ d'élection, fixe le jour de l'élection par une proclamation sous son seing et sceau. Il doit y avoir au moins huit jours d'intervalle entre la publication de cette proclamation et le jour fixé pour commencer l'élection. Il doit chotsir "la place la plus convenable;" ainsi ce doit être, autant que possible, la place la plus centrale. Il doit aussi choisir l'heure qui doit être de midi à neuf heures.

Si, au jour ainsi fixé, personne ne demande un poll, c'est-à-dire s'il n'y a pas de contestation, n'y ayant qu'un seul candidat, l'élection se termine ce jour là, et le seul candidat qui se présente est proclamé élu.

Si au contraire, au jour ainsi fixé, il y a contestation, et si un poll est demandé suivant la loi l'officier-rapporteur ne peut pas procéder à recueillir les votes des électeurs ce jour là ; mais il est obligé d'accorder ce poll et de suite il fixe le jour et le lieu où les votes doivent être pris dans chaque paroisse ou township du comté. Entre le premier jour de l'élection et celui ainsi fixe pour commencer à prendre les voix dans chaque paroisse ou township, il faut qu'il y sit au moins quatre jours d'intervalle, mais il ne doit pas y en avoir plus de huit. Ét en même tems que l'officier-rapporteur fixe le jour pour prendre les voix, il fixe aussi un autre jour plus éloigné auquel il ajourne les procédés qui lui sont propres ; ce dernier jour doitsêtre dans les quatre jours après celui fixé pour prendre les

L'officier-rapporteur nomme un député pour recueillir les voix dans chaque paroisse ou township, il lui nomme aussi un clerc du poll.

Le jour fixé pour voter dans chaque paroisse. le poll commence à neuf heures du matin, et ce poll doit continuer pendant deux jours seulement. Les électeurs n'ayant aissi que deux jours pour voter, il est bien important, qu'ils se hâtent de le faire, puisqu'ils ne peuvent connaître le nombre de votes pris dans tout le comté qu'après l'expiration de ces deux jours, et que le poil ce doit pas être tenu ouvert plus tard que cinq heures de l'après-midi du second jour. Les deux jours de poll doivent être deux jours consécutifs, à moins qu'il n'intervienne un dimanche ou une sête d'obligation; dans ce cas, le second jour du poll sera le jour suivant. Le poll, doit être tenu autant que possible dans l'endroit le plus central et le plus public de la pa-

Les députés de l'officier-rapporteur doivent lui faire leur rapport pour le jour auquel l'officier-rapporteur a ajourné les procédés ultérieurs de l'élection comme il a été dejà expliqué. Ce jour là, l'officier-rapporteur constate l'état du poll général, c'est-à-dire le nombre des voix que ses députés ont recueillies dans chaque paroisse, et il proclame dûment élu celui des candidats qui a la majorité des voix ainsi prises dans toutes les paroisses.

S'il arrivait qu'au jour fixé, quelques uns des députés n'eussent pas fait leurs rapports, et que par là l'officier-rappporteur ne sût pas préparé à constater et à proclamer l'état de poll, il doit alors ajourner ses procédés de jour en jour jusqu'à ce que ces rapports lui aient été saits. En faisant cet ajournement, il doit en déclarer la raison publiquement. Dans tous les cas il ne doit pas continuer cet ajournement à un jour tellement reculé qu'il soit mis par la dans l'incapacité de faire son rapport sur le writ d'électiou au jour fixé .- Minerve.

Rapport d'agriculture de M. Evans pour le mois de novembre,-abrégé du Pilot. La température de novembre a beaucoup

varié. Nous avons eu des pluies abondantes, plusieur chutes de neige mais peu de froid, bien que le 27, le thermomètre ait baissé de 6 ° audessous de zéro. Le labourage n'était pas encore entièrement terminé au 27 et il est certain que les cultivateurs ont pu faire beaucoup cet automne. La température douce de l'automne a du épargner beaucoup de bois et beaucoup de fourrage. L'herbe n'a jamais eu une plus belle apparence a cette saison de l'année, et si l'hiver commençait actuellement nous devrions être satissaits du caractère général de 1847.

Il est un fait que nous ne devons pas oublier, c'est que l'année est divisée en printemps, été, automne ou moisson et hiver. Le cultivateur doit prendre ses mesures d'avance pour que l'ouvrage qui appartient à chacune de ces saisons soit sait à temps, malgré les irrégularités de la température. Il saut réparer à sorce de travail et aussitôt possible ce que le mauvais temps nous a fait perdre précédement. La négligence en cela, soit qu'elle vienne du manque de moyens ou d'habileté, sait beaucoup de tort au cultivateur canadien. Il est peu de chose de plus recommandable que le bon égout des terres, il a même été convenu à une assemblée de cultivateurs en Angleterre, que rien ne passe avant, en fait d'agriculture. Un monsieur observait que dans un terrain argilleux qui ne produisait que dix boisseaux et demi de blé par acre avant derniers temps de toutes les sautes, de tous les grandeur; on n'en retient que le nom et l'appa- l d'être parsaitement égouté, il en récoltait cin-lérêt du parti.

quante-un après y avoir pratiqué les égoûts suffisants et l'avoir engraissé avec de l'argile brué. Cette cendre d'argile serait un excellent engrais pour notre sol; en sesant de bons sossès l'automne et en préparant cette espèce d'engrais (de la cendre d'argile) de bonne heure, le printemps, il n'y a aucun doute que nos terres à blé ainsi préparées feraient plus que quadrupler leurs produits. Les engrais sont extrêmement précieux en agriculture. Les cendres, les os, toutes espèces d'ordures fieles avec le sumier dans des bassins exprès forment un excellent engrais. C'est une économie bien recommandable. Les proportions des diffrentes qualités de substances nécessaires pour former les meilleurs engrais seront données dans le Journal d'Agriculture qui devra paraître le premier janvier.

Suivant le calcul du Dr. Playfair, en Angleterre, il paraitrait que le pain, la fleur et la sarine d'orge sont les nourritures les moins chères Londres, et moins couteuses que les patates, les carottes et les viandes de presque moitié, et d'un tiers moins chères que la farine d'avoire, les estimant au montant de leur valeur nutritive et de leur prix. C'est là un fait un peu surprenant. Il faut remarquer que les prix à Londres différent quelque peu de ceux de Montréal, mais pas excessivement. Le pain se vend presque à aussi bon marché, si non tout-à-fait, Montréal qu'à Londres. Des engagements pour fournir du pain à plusieurs maisons de pauvres en Angleterre ont été passés à 5d et à51d par pain de 4 lb. A l'exception de la viande qui est de beaucoup moins chère ici qu'à Londres, l'estimation du Dr. Playfair peut nous prouver que le manque des patates n'est pas une bien grande perte comme nourriture de l'homme, puisque nous pouvons nous procurer une meilleure nour riture que les patates, aux mêmes frais, et même à des prix moins élevés que les patates d'à présent. Il faut donc faire attention de ne plus cultiver les patatas comme nourriture principale, il faut profiter des recherches précieuses et des avis des hommes de talents qui travaillent poul l'avancement de l'agriculture. Nos expériences deviennent inutiles si nous n'en profitons pas-

Le temps de labourer et de faire des fosses est maintenant passé et ne reviendra pas avant quatre mois, cependant le cultivateur à beau coup à faire pendant cet intervalle. On ne peut pas actuellement préparer la terre pour semet du lin et du chanvre le printemps prochain, il est péanmoins désirable que les cultivateur n'oublient pas ces plantes l'année prochaine, vû qu'on a en perspective la construction d'une machine pour préparer ces objets dans les en virons de Montréal. Des rapports sur la filasso qui croît en Irlande constatent que celle preparée par les machines vaut £10 et £15 par onneaux de plus que celle préparée à la main-

· Société d'Histoire Naturelle. - A une as semblée mensuelle des membres de cette société, tenue lundi dernier, les Messieurs suivant ont été élus membres de cette société :

MEMBRES CORRESPONDANTS: L'hon. Adam Ferguson, de Woodhill, H. H. Croft, de King's College. MEMBRES ORDINAIRES:

Dr. Hector Peltier, de Montréal, Bernard Turquand, écr. Capt. Robert Lovelace, do Ed. Taylor Fletcher, écr. do Joseph Bouchette, écuyer, do Jas. Campbell Gibb, ecr. do

La saison. Le temps continue toujours être doux. Il a plu hier toute la journée, de sot te que le peu de neige qu'il y avait sur nos pa vés et dans nos rues est presque entièrement disparus. Les bateaux à vapeur de Longueuil et de Laprairie font toujours leurs voyages réguliers entre Montréal et ces places. A la campagne n'y a plus de neige et l'on a repris les voitures

Suicide .- On voit par le Courier d'hier qu'un nommé Patrick Macdonald, colporteus s'est suicidé mardi, dans Griffintown, en se per dant, avec son mouchoir. Il parait que c'est l'effet d'habitudes d'ivrognerie. Le verdiet de juré du coronaire est qu'il s'est suicidé par suit d'aliénation mentale occasionnée par le delirité

L'Adresse de M. Sicotte.—Nous appelon l'attention publique sur l'adresse faite aux Elec-teurs du Comté de St. Hyacinthe par M. L. V. Sicotte. Ce document renferme d'excellente choses et est un bon programme pour les électeurs du Bas-Canada. Nous en reparlerons

Nous regrettons vraiment de voir deux cancidats réformistes se disputer ce comté. Le cidevant membre, le Dr. Bouthillier, est un homme estimable, qui a bien servi son comté et son parti. M. Sicotte serait certainement une acquisition pour le restriction p acquisition pour le parti libéral en Parlement Il serait plus utile, et dans un tems comme com lui-ci, il est important pour nous d'avoir en Par lement autant d'hommes actifs et capables que possible. C'est aux électeurs à décider.

Hôtel Donegana. - Ce magnifique hôtel est ouvert de nouveau et c'est pour nous un vent table plaisir d'annoncer l'arrangement satisfeent des affaires de M. Donegana. Ceci doit suffire pour dissiper les mauvais bruits répandus sur le compte d'un action de la compte de la comp compte d'un citoyen honorable, s'il en fut jamais.

Nous publions aujourd'hui une liste des cas didats reformistes connus que nous pouvons recommander aux électeurs. Nous la donnous telle que nous l'aurnaux telle que nous l'avons trouvée dans les journaux et dans les bruits courants.

Nous n'avons pas besoin de demander in non amis de la campagne de nous faire parvenir régulièrement de la campagne de nous faire parvenir régulièrement de la campagne de nous faire parvenir régulièrement de la campagne de nous faire parvenir de la campagne régulièrement des nouvelles des élections leur localité. Ils le feront sans doute dans l'in-érêt du parti

On ne connait pas encore l'Officier-Rapporteur pour Montréal.

NOUVELLES D'EUROPE,

Le Britannia est arrivé mercredi à Boston vers 8 heures du soir avec des dates plus récentes de 15 jours. Le télégraphe n'a encore annoncé que des nouvelles commerciales.

Les prix des céréales et de la farine en Angleterre sont à peu près stationnaires dans la dernière quinzaine, ils avaient pourtant une tendance à la hausse.

La maison de banque de Trueman et cie., de Londres, a failli, pour un montant de £350,000 La banque d'Angleterre demandait eucore 8 pour 100. L'état monnataire paraissait pourtant a'améliorer.

Le paquebot à voile le Stephen Whitney, allant de New-York à Liverpool a fait naufrage sur les côtes d'Irlande; 92 personnes, passagers et équipage ont péri.

FAITS DIVERS.

-Le Courrier de Marseille annonce, d'après une correspondance particulière, le massacre d'un de nos compatriotes par des pirates chi-

Ed. V.... partit le 8 août pour le nord de la Chine (Schang-Haï), pour aller y tenter des affaires; dans son passage de Canton à Hong-Kong, où il se rendait à bord d'un fast bout pour rejoindre le navire qui devait le conduire à ceue destination, il fut attaqué dans la nuit, du 8 au 9 courant, par des pirates chinois qui ont mis le feu au fast boat, massacre les passagers, Pille tout ce qu'il y avait à bord. On a retrouve le eorps d'Eu. V....flottant sur la rivière près de Whampoa. L'attaque a eu lieu presque en face des factories, sur la rivière de Canton, entourée des bateaux de mandarins et de jonques chinoises, qui ne sont pas seulement venus à leur secours. On soupçonne les mandarins charges de la police le jour d'être pirates la nuit, quand une bonne occasion se présente.

"Cinq des pirates sont arretes; ils étaient, dit-on, au nombre de 27.

Le pape a condamné les colléges mixtes fondés sur la proposition de sir Robert Peel. Le Evening Freeman contient se qui suit: "Nous avons mis les yeux sur le document confenant la decision de la cour de Rome. Il est émané du collége de la Propagande, avec cette addition Par autorisation de S. S. Pie IX. Ce document a ete envoye au directeur, M. Hale, pour le communiquer aux evêques suffragans de la pro-Vince de Connang it. Il est probable que les trois autres archeveques en auront aussi reçu des copies. Aujourd hui, le decument a été lu dans le synode, et des remercimens ont été votes au pape.

On écrit de Dublin, 23 octobre:

"C'est lundi prochain que les évêques se proposent de présenter au lord-lieutenant l'adresse qu'ils ont votee relativement à la situation du pays. On croit qu'ils déclareront au lordheutenant que, dans le cas où il ne croirait pas devviir foureir des secours immédiats anx pau-Vres. Ils s'adresseront a la reine cile-meme Pour la prier de ne pas laisser mourir de faim ses malheureux sujets."

Cocrespondances

J. B. C. écr. Berthier, reçue remise, balance 1846; A. G. ecr. St. Jean, do. do. 1847; Dr. L. écr. Industrie, do. do.; N. B. écr. Nicolet, do. do.; M. M. pire. 3 Pistoles, do. do. L. F. écr. St. Jerome, do.

Naissances.

Dans and an ille.

Dcces.

En cette ville, le 4, Austin Alexander, enfant de M.

A Belegil, le 3 du courant, Madame L. Malo, à un se tras A Beiœil, le 3 du courant, Madame L. Maio, a un se très avancé; elle laisse pour déplorer sa perte, un époux, auquel elle était unie depuis près de 60 ans, et un bon nombre d'enfans et petits enfans, parmi lesquels de distingue ce citoyen si vertueux, Prudent Mulo, Ecr., de Belœu. de Beloni, Le nombreux concours qui assistait à ses funeralles, prouve combien cette famille est respectée.—

Communiqué.

1. R. Macon. écr. père de

A. St. Eustache, le 6, J. B. Maçon, écr. père de Maçon, écr., de Montréal, âge de 87 ans. de 37 ans. le 4, M. Geo. Giguere, charpentier, âgé

de 75 Laurent-Lortie, agé de 75 ans.

A. St. Henry de Lauzon, le 1er., Dame Marie Cha-lot, épouse de M. Joseph Genest Labarre, âzée de ans.

14 A Québec, le 7, Dlle. Henriette DeVillers, âgée de

14 ans.
22 Pont-Breau, paroisse de St. Martin, Louisianne, le bet, M. Jacques Langlois, arpenteur, natif de Québe, asé de 34 ans 7 mois et 22 jours. Le défunt était concierge de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-

AUX ELECTEURS

CITE DE MONTREAL. MESSIEURS,

A réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé a m'offrir omme votre candidat et a briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la prenique de l'Amérique Britan-

nique du Nord.
Il est inutile pour moi maintenant de faire alusion à mes opinions politiques. Je les ai ex-priment de la constant de la const printes sans hésitation partout où j'ai eu occation de le faire et en toutes circonstances.

Mais il est des questions d'intérêt public, quel-i doit par conséquent concourir dans tous les ques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St.-Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrons les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avance-ment au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepot adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et celà encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à tautes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications

avec l'Atlantique. Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrons aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploirai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitans de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeront les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et sourcises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une présérence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoits publics, peuvaient ni avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagiez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépsudance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être. Messieers, Votre très obéissant et très humble serviteur. BENJAMIN HOLMES.

Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS

DE LA

CITE DE MONTREAL,

MESSIEURS,

UX nombreuses et pressantes sollicitations A qui m'ont été faites, de me porter Cantidat. à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes enciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que, jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entr'eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Il est neanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues a cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec :

" La mise en pratique du libre échange avec " les pays étrangers, et de la libre navigation du " St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé " une contrée à peine connue des autres nations, " et faciliteront le développement de ses vastes " ressources; double liberté rendue nécessaire "et strictement équitable par les mesures com-"merciales et financières adoptées par la

"Grande-Bretagne elle même, et par le grand " exemple qu'elle donne au monde entier." Ces deux mesures doivent, ce me semble,

recevoir l'appui cordial de tout homme, qui dé-sire avant tout la prospérité de son pays ; il - 1

moyens à adopter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la consection du chemin de ser projete entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices que le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouverne-

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habi-

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ELEC-TEURS DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

'HONNEUR que vous m'avez déjà sait, en me choisissant quatre sois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conquite pointique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation: la confiance que vous m'avez par là témoigné, m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveau vos suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je n'o-mettra rien de ma part pour obtenir justice égale pour vince, je teux en prenant les intérêts généraux de la Pro-vince, je terai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi populeux et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'henneur d'être, Messieurs, Votre très humble et

Obéissant Serviteur,

A. JOBIN.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE VERCHERES.

MESSIEURS,

E Gouverneur Général ayant jugé convenable d'ex-ercer la prérogative Royale et de dissoudre le Par-Tement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant Représentant. Si cette con-duite a éte telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans te nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

> J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur,

J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

AUX ÉLECTEURS

COMTE' DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

JE me rends à la réquisition d'un grand nombre et des plus respectables habitans de votre comté, et je viens aujourd'hui vous offrir mes services et briguer l'honneur de vous représenter en parlement.

N'appartenant pas à la classe des chercheurs de places et ne voulant pas faire du mandat législatif une profession lucrative, j'aurais préféré le calme et le repos de la vie privée à l'agitation de la vie publique; mais ayant été choisi, à une époque aussi critique comme une personne digne de votre confiance, je ne dois pas permettre à mes sentiments personnels d'empêcher l'accom-

plissement d'un devoir public.

Il serait peut-être prudent dans un candidat d'éviter de faire une déclaration explicite de ses sentiments, mais pour moi, étant convaincu qu'en toutes choses "l'honnâteté est la meilleure politique" et ne désirant recevoir aucune voix à moins que celui qui la donne connaisse parfaitement mes sentiments, je dois déclarer que je sens la nécessité et que je serai l'avocat d'un gouvernement juste, libéral et vraiment Responsable, composé d'hommes comme ceux qui formaient le ministère La Fontaine qui n'ont pas voulu sacrifier l'honneur et les principes aux places, qui par leur conduite ont gagné de plus en plus l'estime de leurs amis et ont commandé le respect de leurs adversaires politiques.

Ayant autresois occupé pendant plusieurs années la situation de premier employé du Bureau des Terres dans le Bas-Canada (dans un temps quand aucune plainte ne se faisait entendre contre la conduite de ce département.) Je suis connu, de réputation au moins, dans presque toutes les parties de la Province, et les informations locales que je posséde ainsi que mon intime connaissance des détails de ce département me permettront d'être utile à ceux de votre Comté qui se sont établis sur les terres de la Couronne, des Reserves du clergé et des townships, qui ont, je crois, de grandes raisons de se plaindre que leurs intérêts sont négligés et leurs droits foulés aux pieds, J'emploirai toute mon attention pour promouvoir vos intérêts par tous les moyens possibles, et pour aider le développement des ressources infinies de cette magnifique Province. Si la libre navigation du noble St. Laurent nous est accordée il n'y a aucun doute que nous avancerons rapidement en compagnie et j'espère en harmonie avec le peuple puissant et éclairé qui nous avoi-sine, les Etats-Unis.

Une adresse comme celle que je vous fais aujourd'hui doit nécessairement avoir d'étroites limites; mais j'aurai bientôt le plaisir de vous visiter en personne, pour vous remercier de votre confiance en moi et vous expliquer mes vues plus au long; en attendant, je demeure, Mes-

Voire très obéissant et fidèle serviteur, HENRY WESTON. Mentréal, 3 dée. 1847.

D. ROCHON. AVOCAT,

Rue Saint Vincent, No. 14.

HOMMAGE A LA VIERGE MARIE

RECTELL DE PRIERES. CONTENANT:

L'Office de l'Archiconfrérie, et les prières adoptées pour faire des pélérinages à Notre-Dame de Bonsecours, suivie du Rosaire vivant.

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

On peut se procurer se petit ouvrage, aux prix modique de HUIT SOUS, en s'adressant au PORTIER DE L'EVECHE'.—Montréal, 10 déc. 1847.

INSTITUT CANADIEN.

'HONORABLE C. MONDELET donnera une Lecture Publique, dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, VENDRFDI, le 17 Décembre, à HUIT canadien, Vendrappe, le 17 Decembre, a Holl heures, P. M. Le sujet sera: "Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exerçer sur la famille, dans la société et à l'étranger, sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'il importe qu'elle soit." Ce jour étant l'aniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le Rapport Annuel de cette Société sera lu immédiatement après la Lecture.

Par ordre y. P. W. DORION, Secrétaire Archiviste, I. C.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

VINS EN BOUTEILLES, &c.

ERCREDI prochain le 15 du courant, aux Maga-sins de Mr. J. D. BERNARD, No. 168, Rue St. Paul, sera offert par encan, le restaut des Vins en bou-teilles appartenant à la Faillite de M. Louis De La-GRAVE et de M. F. DE MONTRAVEL, formant une grande variété de Vins Français, Madaire, Sherry, Teneriffe, et d'Oporto, Cognac pâle et foncé "Martel" Hollande de Kuypers, vieille Jamaique, Whisky Ecossais, Keich, Absinthe suisse, Liqueurs assorties, etc.

3 barriques Vicux Cognac
15 poches et 10 caises Bouchons à vin
4 Janes Gaz portatif
16 grosse Caussian

16 grosse Capsuls argentées 25 douz de Bouteilles Poivre de Cayenne 200 lbs Farine de légumes assorti en paquets de 1 lb.

ct 1-2 lb.
1 machine à patente pour boucher les bouteilles qui

a coutée 200 francs.

2 splendides Bannières de St. Jean-Baptiste im-

portées de Lyon 1 petit lot d'étoffe de soie pour ornements d'église, ---DE PLUS-

20 quarts Huitres fraiches de Caraquet 15 tinettes Homards

Le tout sera vendu sans réserve afin de clore les comptes des deux faillites ci-dessus. Les particularités des vins seront données dans les cir-

cutaires le jour de la vente EXTREME CREDIT TROIS MOIS. EXTREME CREDIA
Vente à DEUX heures précises:
J. B. MACON,

Encanteur.

Montréal, 10 déc. 1817.

BAZAR

AU SECCURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE.

E BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salie de l'Hôtel Daley, que le proptiétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visi-

ter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets couvenables à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exposition. La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraichissement sera abondamment four-

nie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désireront. Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent

être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Delle. JOSEPHINE DUVERNAY, Rue St. Vincent. Montréal, 9 déc. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

S.BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE,

Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847. VIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Autoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bu-reau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstance de leur application pervent justifier; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ep. DEMERS,

Trésorier de la Cité.

RACINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT.

NOUVELLEMENT reçu par l'express le VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, lis, safran, promies, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Coté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT.

9 nov. 1847.

ECEMMENT recuset à vendre par les soussignér les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleu marché que partout ailleurs :-100 milles Cigares, Principis " Justo Sanz "

do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte

75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honcy Dew 5 50 do do do de livre

50 do do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails.

-AUSSI:-Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cir. 29 oct.

E MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novem-bre dernier, eut occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors èchangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une pairc NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait in-finiment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange.

Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE EN BOIS ET EN BOUTEILLES.

HERRY des qualités suivantes : Dry well flav'd P., G., or Bro' High flav'd full-bodied P., G., or Bro' Very Sup'r nutty flavoured Gold Very Sup'r Old Bro', rich and full bodied Old Saleras, very dry and high flav'd Pale Very Old Sup'r rich Bro' Sherry Amontillado Pasado

Manzanilla
PORTS, Fine Old-Very Sup'r do-Rich and full-

flav'd do—and low do
VINS DE BORDEAUX—Château Laste—Margaux

—et La Rose—St. Julien—Vin de Medoc—Haut Sauterne—Haut Barsac—
CHAMPAGNE Verzeney—Sillery—Al Creaming—Sillery—Al High Sparkling—
BURGUNDY—Chambertin—Corton—Ghablis—

Beaume.—Montrachet.—
BOURGOGNE.—Mousseux.—St. Peray Mousseux.—
VINS D'ALLEMAGNE.—Budesheimer.—Hockheimer Marcobruner—Neirstein—Sparkling Hock et Mozelle—

MADERE—directement—E. 1.—et Malmsey— Bucellas—Dry and Sweet Lisbon—Tenerife -Old Marsala-

Muscat de Frontiguac, very superior LIQUEURS-Curoção, white and brown-Maras-

chino— HEERINGS CHERRY BRANDY—Crême de Noyau, red and white, (Grandmaison)—Cherry Ratafia—Eau d'Or—Crême de Thé, &c. ---AUSSI--

Old brown and Pale Brandy Schiedam—Whiskey, etc. On paut s'en procurer une bouteille comme échantillon er pour la commodité des familles, des vins par gallon, pour argent comptant, No. 184, rue Notre-Dame.

NOUVEAUX LIVRES FRANÇAIS.

E soussigné vient de recevoir quelques Exemplaires des nouveuax ouvrages suivants, qu'il offre en Les Aventures de Saturnin Fichet ou la Conspiration de la Rouairie, et les Plaisirs du Roi, 1 volume, Les Trois Mousquetaires par A. Dumas, Le Mendiant noir, Les Péchés mignons et L'Annonciade en 1 volume.

Montréal, 18 nov. 1847.



CORPORATION DE MONTRÉAL OUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAVER IMMEDIATEMENT entre les mains du Tréscrier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED DEMERS.

ED. DEMERS, Trésorier de la Cité.

JOHN McCOY.

Bure u du Trésorier de la Cité, ? 15 septembre, 1847.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT.

ONTANT dù aux Dépositaires le 31 juillet 1847...........£49417 0 9
30 Novembre.

Montant déposé depuis le 31 juillet & cette date. . . . £47850 7

do retiré do.....£34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet.....£13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour....£63053 121 2

Par ordre du Burcau, JOHN COLLINS, Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. 30 Novembro 1347.

E Bureau de la BANQUE sera transporté vers le 20 courant dans la maison rue St. François-Xavier a préseut occupée par "La Banque du Peuple." ler. déc.

ES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent ES Soussignés Medecins et Confugieus, aminenta avis qu'ils s'adrèsseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Pro-Session Médicale. etc., etc., etc.. et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre * Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON,

J. WILSCAM Montréal, 7 déc. 1847.

IN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

ditions s'adresser a Mr.

Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 1?

J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, C. SABOURIN,

A VENDRE

Une maison à louer dans la même rue, pour les con-

CHARLES GAREAU.

17 apat, 1847.

DES VENTES PAR DE SHERIF, POUR DE MOIS DE DECEMBRE 1847.

Dame Ve. Desaulles Pierre Pinçonneau Samuel Baige Senécal Paige Robert Campbell L. T. Drummond P. M. Dufresne C. Lacombe J. O. Arcand J. B. C. St. Pierre Dame Ve. Desaulles Alexis Coutu J. B. Lusier	Demandeurs.
Dame V. P. Champoux Isaie Régnier Rober Mathers L. S. Batchlor George McKawan V. Pierre Marassi Succession Chs Starnes J. Mainville Deschaine Louis C. St. Pierre Louis C. St. Pierre J. B. Robitaille Elie Oliver G. H. Kernick, curateur William Evans	Défendeurs.
Dame Ve. Desaulles Dame V. P. Champoux Qnatre terrains au 8me rang de la paroisse St. Dominique. Samuel Bankcroft	Immeubles.
que. St. Dominique L'Acadie	Vente à
8888888888 88	Dates.
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Dates. Heures

ENCOURAGEMENT

AUX NOUVEAUX ABONNÉS

DE LA REVUE CANADIENNE

Primes extraordinaires.

20 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à MUSICAL, POUR UN AUTONICAL, POUR LITTERAIRE n d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, rece-vront comme PRIMES et GRATIS 20 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 PAGES de matières littéraires et plus de 60 PAGES de musique. TOUT CELA POUR RIEN, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 20 Albums en sus pour rien. (Ecrire franco.) Montreal, 8 oct., 1847.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER

A LA REVUE CANADIENNNE SI VOUS VOULEZ AVOIR

20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

LES Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUC-TIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'a-

COURS

DE LANGUE FRANCAISE,

EN 60 LEÇONS.

E Soussigné a l'honneur d'informer les familles Ca-nadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LE-

CONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attes-tant en faveur des succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir

Pour plus amples information, s'adresser au Soussi-gné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.
M. L. donnera son cours à domicile, anx Dames et

aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur con-fiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HOTEL DE QUE-

CHS. H. LASSISEKAYE.

D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à le rue St. Paul, No. 168, bâ-J. sse de L. Beaudry, Ec.

AVIS.

OUTES personnes ayant à leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient ci-devant appar-OUTE3 person tenus à des Emigrés, maintenant MORTS, ou apparte-nants maintenants à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE LES LIVRER s.ms délui au soussigné, qui a dûment été autorisé par Son Excel-LENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, EN Marchandises, Biens Meubles et Effets.

JOS. CARY,

Dép. Inspecteur Génl. Montréal, 25 Octobre 1847.—2 noy.
Les propreétuires de Journaux dans la province publie ront trois loix l'avertissement précédant dans leurs jour-neux respectifs. Ceux qui publient en langue française e feront en cette langue.

MAGASIN

Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivans :

Drap Superfin de toutes couleurs
Drap Castor, Orap pilot, Plaid de toute sorte
Cobourg, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe
Casimire, Couverte, Mousseline de laine, Cashmire,
Flanelle, Iodienne Gunghane, Toile fine, Velours de
soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

ECOLE.

Medecine et de Chirurgie.

ES lectures à cette école, incorporée, commenceror ES lectures à cette école, incorpores, com le le le r NOVEMBRE prochain, et finirent le DERt NIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront donnée qu'en français, comme suit:

L'Institut de médecin ou physiologie " PELTIER.

L'Institut de médecin ou physiologie "PELTIER.
La médecine légale...... "BOYEK.
La Chimique Médicale..... "BADGLEY.
La Clinique Chirurgicalc..... "ARNOLDI.
N. B. Les élèves qui auront complété leurs cour
cette école purront avoir le dégré de l'Université du
Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces
deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à
ce collège. ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 22 sept. 1847.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraien pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST. pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.,

29 oct.

PORTRAITS AU

M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le pu-blic de Montréal qu'il a quest su d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES
DE DAGUERREOTYPE au No. 130, Rue Notre
Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut
prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adrescant à M. D. le plus tôt possible après la mort. N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerréotype en

douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très

Entrée par la porte cochère.

Portrait de Jacques Carti er

A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public parait disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms de personnes qui le soussigné prendra les noms des personnes qui vou-draient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN,

Montréal, 4 nov. 1847.

BESTAUBANT DE BONPAIN.

PLACE D'ARMES.

R. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77c régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-a-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établis-sement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mate de tente eux. restaurant des mets de toute espèces, préparés à toute

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier

Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

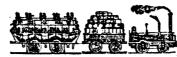
Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rup St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland.

JOSEPH LETOURNEUX.

Montréal, 23 sept. 1847.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MONTREAL A LACHINE

RANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE,

A commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme De Montréal De Lachine, 9½ heures, A. M. 12½ heures, P. M. 81 heures, A. M.

PRIX:

4 heures, P. M.

11 heures, A. M.

31 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE.

A Lachine, 1s. 101d) avec bagage jusqu'à revenir le 60 lbs même jour, 2s. 6d.

DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. et revenir le même jour, 1s. 10½ d Do. TROISIEME CLASSE.

avec bagage jusqu'à A Lachine, 71d 30 lbs.

Enfans audessous de 12 ans, moitié pris Les passagers partant de Montréal à 81 arrive-ront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Ottawa, et ceux qui partiront de Montréal à 111 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE

MONTREAL ET QUEBEC



TRAJET EN DEUX JOURS. E public est respectueusement informé que les sous-a signés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE

qui laissera Montreal et Quebec TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douanc.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très con-fortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel

BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LE-BLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la

plus grande attention W. ROBINSON, T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Montréal. Propriétaire, s. Hough, Agent à Montréal,

Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. G. LEBLANC.



3 déc.

PLACES DE MOULINS DE PRIX.

A VIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren. au Canal de Williamsburg, seront louées à l'Enchère. MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIA-TOWN, à MIDI.

Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires.

> THOMAS A. BEGLEY. Secrt. Trav. Pub.

Département des 16 Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE.

MLLE. MAJOR

A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Mont réal et des environs que ses SALONS D'EXPO-SITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les rece-

voir tous les mois. Grande rue St. Jacques,

19 nov., 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

E Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il La reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainst que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.
CHARLES GAREAU.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciments sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus spidide qu'il y sit invise au des le Province. Contenant des paquels ait jamais eu dans la Province, contenant des paquels de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON FONDS est en vue

à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hardes Faites.

a l'honneur d'offrir au publicant d'alter de la lanconce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivat d'outre-mer un assortiment très considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HYVER et austicant et public présère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes sunérieur à superne parte ville.

que le public présère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieur à aucun en cette ville. M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX R DUIES:

| S. D. | S. D 8. D. 8. D. 12 6 d 13 9 22 6 .. 25 0 500 surtouts d'Etoffes grises de 300 do drap de Pilot gris 200 500 paires de culottes d'étoffe grise

L'assortiment d'Etoffes de laine pour l'automne et l'hyver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dige

d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours 15 POUR 100 MEILLEUR MARCHE QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIS

GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

E soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis a bonne composition, le grand et magnifique sortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, ou espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la farque publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivage attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la farque de la continuation de la farque littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des der

Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, bes copies de tous livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamer de Liverpool chaque mois, tous ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et

Etats-Unis, ne saurant trouver de meilleur occasion. Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivie acier, et cadres de tableau.

Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMERICAINS sont expédiées chaque MAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER. JOHN McCOY.

7 septembre, 1847.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame, VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

ES Soussignés informent respectueusement leurs ES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directe-

ment par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que :

Gros-de-Naples, Satins damassé, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpaccas Modernie, Arpaceas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelleteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine,

Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comp-

BEAUDRY & FRERE Montréal, 23 nov. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c. Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

ES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICE-RIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THES, CAFÉS, SU-CRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX

AUSSI:
Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, POR-TER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à

de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôtis et moulus chaque jour.
Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES,
PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc.
MACFARLANE & ALLAN.

23 nov.

AVIS.

OUTES Personnes qui ont des reclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant, par le défunt

rue St. François-Xavier. WILLIAM LYMAN,
Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

MAGASIN DE MODES.

ETABLISSEMENT PARISIEN ADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Da-mes de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son éta-blissement de modes

ment de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME.

On trouvers chez elle, in trand assortiment d'OBJE TS
DE MODES, FLEUES FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX & Gr., d'aprèse les dernières modes de Londres
et de Parille Habiltements et Opvreges faits sur com-Montréel , 23 nos-1047.

BANQUE D'EPARGNE DE LA

-0-

CITE ET DISTRICT DE MONTRE

PATRON: Mongr. l'Evêque Cotholique de Montres Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. | Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président H. Mulbolland, John E. Mills. L. H. Holton, John Tuly, Damase Masson, Jacob DeWitt.

loseph Bourret, P. Beaubien, Joseph Grenier, Nelson Davis. T. Drummond VIS est par les présentes donné que cette institu PIS est par les presentes donné que cette insur paiera CINQ PAR CENT sur tous les Déput Les Dépors sont reçus tous les jours de dix à heures et de six à huit heures dans les soirées des same

heures et de six à huit heures dans les soirées des same et lundis(les fêtes exceptées). Les applications pour affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être voyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau di Directeurs se réunit régulièrement tous les same les Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pour s'occuper des demandes ou applications qui seraient si aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le président étaut tous les jours présents au Bureau Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésories.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

Banque

LA BANQUE D'ÉPARG.N. DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT.

ler avril 1847.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date de fat£29350

Montant déposé depuis le 1er avril a cette date.....£41447 18 6 do retiré do ...21410 13 6 Augmentation depuis le 1er avril.....£20067 Balance du aux dépositaires ce jour,....£49417 8

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissie Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel. 31 juillet, 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

DE MONTRÉAL. penuant r'ete, que le montant du prix auquel ils oft leur sera payé sn s'adressant à John Frothingha.

Ceux des membres de la Société qui n'ont pas ancor payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sidélai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX

LOUIS PLAMONDON, se proposant de distribution de la considerable sur les prix ordinaires. Les effets et considérable sur les prix ordinaires. Les effets et chandises seront vendus à bien peu de chose au destus prix coutant, etc.

26 nov. POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES.